AUBENAS Une plantation bio contaminée par les pesticides du voisin

Une lettre ouverte écrite au préfet

Bien mauvaise découverte pour un arboriculteur bio de la plaine d'Aubenas: ses jeunes pêchers ont été copieusement arrosés de pesticides, à cause de la pulvérisation de voisins, qui ne sont d'ailleurs même pas agriculteurs.

Agribio 07, Nature et progrès 07, Halte OGM 07 et la Confédération paysanne 07 se sont émus de cette situation et ont écrit au préfet de l'Ardèche.

« Ces situations sont inacceptables au regard du travail des paysan(ne)s car ils perdent non seulement une partie de leur travail de l'année mais ils perdent en plus le bénéfice de la labellisation Bio du fait des traitements extérieurs reçus. Cela les oblige à repartir alors sur une période de conversion de 3 ans! » expliquent-ils.

Pointant le préjudice moral et économique subi par les

agriculteurs, les signataires proposent et demandent plusieurs choses : « il est aujour-d'hui impératif de tout mettre en œuvre pour que les cultures engagées en agriculture biologique ne puissent être contaminées. De surcroît, la biodiversité et la production apicole notamment sont impactées de façon très importante par l'épandage des produits chimiques. »

Faire respecter les interdictions

Ils considèrent que « la politique visant à sortir progressivement, et rapidement, de l'utilisation des pesticides chimiques en développant des alternatives agro-écologiques est la meilleure voie ».

Ils demandent surtout « le strict respect de l'interdiction de traiter si le vent est supérieur à la limite autorisée afin de limiter les risques de dispersion des produits sur des parcelles ou des zones qui ne devraient pas être touchées » et proposent la mise en place de « manches à air » indiquant la force du vent dans les zones les plus sensibles.

Ils souhaitent également que L'État fasse « réellement » respecter l'interdiction imposée aux collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2017 de ne plus appliquer de pesticides et l'interdiction à venir dès le 1er janvier 2019 de cette même interdiction pour les particuliers.

Un fonds d'indemnisation

Ils demandent enfin « la création d'un fonds d'indemnisation spécifique pour les agriculteurs contaminés par des traitements chimiques extérieurs afin de reconnaître les dégâts et les pertes occasionnés par des tiers extérieurs ».